

LE CD VEUT-IL BRADER SA MEDECINE PREVENTIVE?

Au double prétexte de « <u>l'urgence »</u> d'une part, et de la « <u>pause estivale</u> » d'autre part, l'administration a informé ce 20 juillet les membres du CHSCT de sa volonté de remplacer la convention « médecine préventive » passée avec le Centre de Gestion par un contrat avec le SAMSI (service d'action médicale des salariés inter-entreprise), **sans passer par un marché public**, ni **obtenir l'aval** formel du CHSCT.

D'un même geste, le CD fait donc peu de cas du fonctionnement du CHSCT, en réduisant son rôle à un « avis sous 8 jours à renvoyer à l'administration», mais aussi, bien pire, du rôle de la médecine préventive auprès de nos collègues.

Pour en revenir à l'urgence de la situation, -qui autoriserait donc ce coup de force-, le CHSCT a eu connaissance « officiellement » de la situation difficile du Centre de Gestion depuis le mois **de mars 2017**. Mais fallait-il être grand devin pour deviner ces difficultés bien avant ?

En tout cas, l'immobilisme ambiant a continué, d'autres « urgences » (qui a dit **électorales** ??) sont survenues, pour aboutir, 5 mois plus tard, à cette prise de décision pour le moins spécieuse.

Quant au choix proposé par l'administration, il reflète un certain dédain ou mépris pour le goût du service public, préférant donc s'inscrire « comme la mairie » (est-ce sensé nous rassurer ??) dans un fonctionnement INTER-ENTREPRISE...

A croire que le choix de fléchage des crédits publics suit des méandres bien complexes au conseil départemental, mais peut être fallait-il un énième **audit** pour le mettre en lumière...

Notre organisation syndicale reste opposée aux raccourcis institutionnels, aux achats sans marchés publics, à ce qui peut ressembler à de *petits arrangements*, et bien sûr, au **dé-tricotage du service public**!

Le signal, envoyé par l'exécutif au sujet de ce dossier, est bien maladroit.

Et pourtant, n'aurions-nous pas lu récemment un article précisant :« A l'heure où les citoyens se désengagent et manifestent leur défiances vis-à-vis du politique, nous faisons le pari de l'écoute, de l'intelligence collective... ».

Le **CHSCT et les représentants du personnel** de la collectivité le composant ne rentreraient donc pas dans ce cadre ?

Au nom de l'intelligence collective, justement, le **syndicat FOCD31** s'opposera à cette *braderie* de la médecine préventive et veut croire en la possibilité de trouver une **solution pérenne pour le maintien d'une médecine préventive de qualité, au service des agents.**